

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

## Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2023CC\_09\_181

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de membres  
En exercice :  
Titulaires : 38

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre, à 18h30, le Conseil de  
Communauté s'est réuni à XANTON-CHASSENON en session ordinaire,  
sous la Présidence de Michel BOSSARD, Président.

Présents :  
- Titulaires : 31  
- Suppléants : 4

Date de convocation : 13 septembre 2023

Excusés ayant donné pouvoir : 2  
Votants : 33

#### **PRESENTS :**

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon
- Mme FONTAINE Camille, Maire de la commune de Benet
- Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet
- Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet
- M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault
- M. BOUTEILLER Gilles, Maire de la commune de Damvix
- M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix
- M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau
- M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau
- M. BLONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez
- M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé
- M. GRIMAUD Claude, Délégué de la commune de Maillezais
- Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre
- M. CADAU Philippe, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre
- Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- Mme MONTAMAT Eliane, Déléguée suppléante de la commune de Sant-Sigismond
- M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix
- M. BETAU Pascal, Délégué de la commune de Vix
- Mme RIVIERE Erika, Déléguée de la commune de Vix
- M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

- M. RECEGANT Didier, Délégué de la commune de Benet (donne pouvoir à Mme FONTAINE)
- M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges (donne pouvoir à Mme PERRIN Marie-Line)

**ABSENTS EXCUSES :**

- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- Mme PELLETIER Céline, Déléguée de la commune de Benet
- M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet
- Mme GROUSSET Sylvie, Déléguée suppléante de la commune du Mazeau
- M. THIBAUT Denis, Délégué de la commune de Maillé
- Mme CHARBONNIER Nicole, Délégué de la commune de Vix

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

**OBJET : MARCHE RELATIF A LA FOURNITURE DE TITRES RESTAURANT POUR LE PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES (2024-2026) : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION**

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes a approuvé la mise en place du dispositif des titres restaurant et a fixé les conditions d'attribution.

La prise en charge par la Communauté de Communes est fixée à 50 % de la valeur faciale.

Afin de poursuivre l'attribution de ces titres, il est nécessaire de retenir un prestataire de services à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu la délibération n°2022CC\_12\_273 du Conseil de Communauté fixant les conditions d'attribution des tickets restaurant ;

Considérant la mise en place de titres restaurant pour les agents de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise,

Considérant la valeur du ticket fixée à 8 € et la possibilité pour les agents intéressés de bénéficier de 10 ou 15 tickets mensuellement ;

Considérant qu'il convient de lancer une consultation pour l'émission et la livraison de titres-restaurant dématérialisés, afin de retenir un prestataire,

Considérant que le marché sera conclu pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, avec reconduction possible par période d'un an, sans excéder 3 ans,

Considérant que le montant maximum de commandes sur cette période est estimé à 66 000 € HT, soit 188 000 € HT pour 3 ans,

Considérant que cette consultation relative à un marché de prestations de services va faire l'objet d'une procédure adaptée, sous forme d'un accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire conformément aux articles R.2162-2, R.2162-4, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique,

Monsieur le Président demande au Conseil son autorisation pour lancer la consultation afin d'effectuer le choix d'un prestataire pour la fourniture de titres restaurant pour le personnel de la Communauté de Communes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, et pour une période maximum de 3 ans.

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le 28/09/2023

S'LO

ID : 085-248500563-20230919-2023CC\_09\_181-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à lancer une consultation pour faire le choix d'un prestataire pour la fourniture de titres restaurant pour le personnel de la Communauté de Communes, dans le cadre d'une procédure adaptée, et sous la forme d'un marché à bons de commandes, à compter de l'année 2024, et pour 3 ans maximum.
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette procédure.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 19 septembre 2023

Le Président,

Michel BOSSARD



La secrétaire de séance,

Adeline POUPLIN

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le 28/09/2023

SLO

ID : 085-248500563-20230919-2023CC\_09\_181-DE